



PÉRIODE DE GARDE - GARDE ALTERNEE

Par Gazouille972

Bonjour

Résidence chez le père les semaines paires (dans l'ordre du calendrier) et chez la mère les semaines impaires, le transfert de résidence s'effectuant le vendredi fin des activités scolaires,

Que signifie dans l'ordre du calendrier?

Je suis sa mère. Je récupère ma fille quand en septembre 2026 et à quelle heure ?

Il est écrit dans le jugement :

FIXE, à compter du 1^{er} septembre 2026, la résidence habituelle de l'enfant en alternance aux domiciles de chacun des deux parents, selon des modalités définies à l'amiable et à défaut selon les modalités suivantes :

- résidence chez le père les semaines paires (dans l'ordre du calendrier) et chez la mère les semaines impaires, le transfert de résidence s'effectuant le vendredi fin des activités scolaires,
- le maintien de la même alternance durant les petites vacances scolaires,
- l'intégralité des vacances de Noël au père les années paires, l'intégralité des vacances de Noël à la mère les années impaires,
- pour les grandes vacances, au domicile maternel : 1^{ère} moitié les années paires et la 2^{ème} moitié les années impaires, et au domicile paternel : 1^{ère} moitié les années impaires et la 2^{ème} moitié les années paires,
- à charge pour le parent dont la période d'accueil démarre de venir chercher l'enfant au domicile de l'autre parent,

Avec les précisions suivantes

- les dates de vacances scolaires à prendre en considération sont celles de l'académie de la résidence habituelle de l'enfant,
- qu'au début des vacances scolaires le passage de bras aura lieu le vendredi 18 heures, à la fin des activités scolaires,
- dit que lorsque les vacances sont déjà en cours, le passage de bras a lieu le vendredi 18 heures, au début de la période prévue, sauf accord contraire des Parties.

Par yapasdequoi

Bonjour,

La rentrée des classes est prévue le mardi 1er septembre .

Vous devez aller chercher votre enfant le vendredi qui précède à 18h sauf meilleur accord entre vous.

Par Gazouille972

Dans la mesure où je l'ai les semaines impaires avec transfert le vendredi ?

Je la récupère le vendredi 4 ou le vendredi 11 septembre!

L'alternance commence à partir du 01 septembre.

Par yapasdequoi

[url=https://vacances-scolaires.com/semaine-paire-impair]https://vacances-scolaires.com/semaine-paire-impair[/url]

La date du 4 septembre 2026 correspond à la semaine 36,

qui est une semaine PAIRE

Par Gazouille972

Oui mais le passage de bras se fait le vendredi ?. Et je l'ai les semaines impaires.
Raison pour laquelle je suis confuse

Par yapasdequoi

L'enfant est chez son père jusqu'au 4 septembre.

Par Gazouille972

Ok merci beaucoup, donc je l'ai récupéré le 4 septembre après l'école ou à 18h si l'école n'a pas encore repris pour ma semaine 37